Image not found or type unknown

Quelle majorité sur ensemble immobilier mixte

Par **frat94**, le **10/11/2015** à **15:13**

Bonjour à tous
nous sommes 5 copropriétaires sur un ensemble immobilier désigné comme immeuble dans le règlement de copro:
-2 maisons individuelles donc habitations
-1 immeuble divisé en 3 lots désignés comme locaux d'activité. Je suis propriétaire de l'un d'entre eux depuis 12 ans.
La mairie, sous condition d'un dépôt de permis de construire bien-sûr, m'a donné un avis favorable pour le changement de destination.
Sachant que:
1/ un changement de destination n'affecterait pas la repartition des charges ni tantièmes,
2/cela ne contreviendrait pas aux droits des autres copropriétaires, ni les léserait ,
3/l'immeuble (ensemble immobilier) est mixte puisqu'habitations et locaux d'activité et que ça ne porte pas atteinte à sa destination,
Ma question est (ouf!!!): À QUELLE MAJORITÉ CE CHANGEMENT DE DESTINATION DOIT IL ÊTRE VOTÉ? Merci à tous

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés